



Bureau UD le 16 mars

# INTER PRO35

# Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

RÉSISTER  
REVENDIQUER  
RECONQUÉRIR

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

JUN 2020  
N°215  
Au sommaire



## “ ON ACHÈVE BIEN LES CHEVAUX ! ”

Tel est le titre d'un film poignant de Sidney Pollack : aux États-Unis, en pleine crise économique et sociale des années trente, il est organisé des marathons de danse qui attirent jeunes et vieux accablés par la misère. Jusqu'à l'épuisement et à la mort, chacun devient l'ennemi de l'autre, victime d'un système effroyable où l'espoir est illusoire.

Il serait imprudent de penser que cela ne peut plus arriver. Les fossoyeurs des jours heureux sont déjà à l'œuvre. Leur porte-parole, Macron, vient de nous le rappeler lors de son dernier discours. La crise sanitaire que nous vivons, signe majeur des errements du système capitaliste qui détruit les hommes et l'environnement, est l'occasion pour les rapaces de la haute finance de rêver à leur "monde d'après" : baisse des salaires, remise en cause des congés, plans de licenciements massifs, liquidation définitive de la Sécurité Sociale, retraites par points à 67 ans, privatisations, télétravail imposé... Les idées réactionnaires se propagent comme un virus mortifère, dans les « milieux autorisés » et les coulisses du pouvoir.

Il s'agit pour eux de « restaurer les profits » au plus vite et de poser durablement une chape de plomb sur tous ceux qui résistent en s'appuyant plus que d'habitude encore sur les « syndicats » qui ont l'échine souple et le tempérament complaisant voire servile.

Nicole NOTAT, ancienne secrétaire générale de la CFDT, surnommée la tsarine dans sa propre organisation, vient d'être placée par le gouvernement à la tête des négociations sur l'avenir de l'hôpital public... Triste ironie pour celle qui avait soutenu jusqu'au bout, en 1995, le plan Juppé de destruction de la Sécurité Sociale.

Le gouvernement s'en cache à peine, il fera tout pour diviser les salariés et isoler les « syndicats contestataires » et les rendre invisibles et inaudibles y compris par la répression.

**Mais personne ne fera taire les revendications ! Personne ne fera taire FO !**

Nous avons pris nos responsabilités le 12 juin en interpro et le 16 avec nos camarades de l'hôpital et du médico-social. Nous le referons le jeudi 25 juin en meeting public.

Nous n'oublions rien. Nous ne lâcherons rien !

**"QUE VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 22 juin 2020  
Fabrice LERESTIF  
Secrétaire Général

### LA CITATION DU MOIS

**" On va toujours trop loin pour ceux qui ne vont nulle part. "**



Pierre Falardeau  
Cinéaste, pamphlétaire  
(1946-2009)

**FO tiendra un meeting public jeudi 25 Juin,  
à 13H place de la République à Rennes.**

## **On nous raconte des histoires !**

Les contes de Ségur sont des contes pour enfants mais il ne suffira pas de mettre madame Notat aux manettes pour faire avaler des pilules aux agents des hôpitaux publics.

Les faits sont têtus : pour les mêmes missions hospitalières, ramené à 1000 habitants, il y a 59 agents de la Fonction Publique Hospitalière en France quand il y en a 61 aux États-Unis, 65 en Allemagne, 80 en Suède et 109 en Norvège !

Sachant qu'en plus, sur le plan qualitatif, les actes médicaux en France sont parmi les plus réputés, cela signifie que bien que sous-payés, avec moins de moyens et en étant moins nombreux, les agents de l'hôpital public français sont très efficaces !

Mais le dévouement et la conscience professionnelle, à l'hôpital comme ailleurs, ont leurs limites.

**Assez de discours, assez de "com", des postes, des moyens, des revalorisations de salaires tout de suite !  
La vie avant la bourse.**



Nos camarades du CHU de Rennes mobilisés en intersyndicale. Saluons aussi tous nos camarades du centre Eugène Marquis et ceux des hôpitaux de Saint Malo, Janzé, Vitré, Fougères, Redon... Ainsi que nos camarades travaillant dans les EHPAD et le médico social.

## **Pas de démocratie sans liberté de manifester !**

Le premier ministre vient donc d'annoncer la réouverture des parcs d'attraction, des piscines, des gymnases... Il vient aussi de fixer à 5000 la jauge pour les événements culturels. Par contre la liberté de se rassembler à plus de 10 dans un espace public reste interdit. Dans les faits, les manifestations sont donc impossibles à un moment où pourtant de bien mauvais coups sociaux sont en cours ou en préparation : plans de licenciements, dérogations majeures au droit du travail et aux statuts, travail le dimanche, mise en cause des congés... sans parler de la funeste réforme des retraites par points suspendue mais en rien abandonnée.

Cette interdiction qui dure vise à rendre invisibles et inaudibles ceux qui ne se résignent pas à un monde d'après pire que le monde d'avant. Monde où la facture de la crise sera essentiellement payée par ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre. Mais personne ne fera taire la colère des derniers de corvée du privé comme du public. FO Ille-et-Vilaine en toute responsabilité et dans l'unité la plus large possible prendra les moyens de faire entendre la voix et les revendications des salariés, retraités et privés d'emploi.

**Nous sommes assignés à résistance ! 29/05/2020**

Mr Macron vient de déclarer qu'il allait remettre sur "l'établi" sa contre-réforme des retraites. Celle qui a pourtant cristallisé la colère et le rejet des salariés du privé comme du public pendant 4 mois. Il va donc ajouter sciemment de la peine à la peine. Pour FO, c'est une nouvelle preuve que le "monde d'après" sera celui d'avant mais en pire si on le laisse faire... Plans de licenciements, accords dits de performance collective issus des ordonnances Macron qui permettent la baisse drastique des salaires et l'augmentation du temps de travail, menaces sur la Sécurité Sociale et libertés publiques bafouées dont celle de manifester...

Le gouvernement mise sur la peur pour faire passer son programme au service des plus riches : peur de la répression, peur de perdre son emploi.

Face à cette "stratégie du choc" FO Ille-et-Vilaine appelle à se rassembler ce vendredi 12 juin à 13H place de Bretagne à Rennes. Ce sera un premier acte de réinvestissement interprofessionnel de la rue modeste et responsable mais déterminé, au moment où le pouvoir voudrait nous rendre invisibles. Personne ne nous fera taire, personne ne nous intimidera !

**Par ailleurs FO Ille-et-Vilaine sera aussi dans la rue, aux côtés des salarié(e)s du secteur hospitalier et du médico-social, le mardi 16 juin.**

09/06/2020





## Communiqué :

Ce mardi 16 juin, Mr macron a eu la meilleure des réponses à son discours de dimanche.

Lui qui n'a visiblement rien compris, ni appris de la crise sanitaire, a mis 400 personnes dans les rues de St-Malo et 3000 dans celles de Rennes.

Manifestants des hôpitaux et du médico-social évidemment, mais aussi de tous les services publics et du secteur privé ainsi que des étudiants et des retraités.

FO salue cette mobilisation unitaire interprofessionnelle exceptionnelle dans le contexte que nous vivons, qui montre que les salariés du privé comme du public ne se laisseront ni intimider, ni manipuler par les discours et les pseudo négociations, tel le "Séjour de la santé". Les nouveaux jours heureux, ce sont eux qui les construiront et les imposeront aux fossoyeurs des droits collectifs et serveurs du CAC 40 ! Ce mardi 16 juin marque incontestablement le retour des "derniers de corvée" dans la rue, visibles, audibles et déterminés à ce que la vie passe avant la bourse.

**NOUS SOMMES ASSIGNÉS À RÉSISTANCE !**



## MOBILISATION DU 16 JUIN ACTION SOCIALE ET SANTÉ



**RENNES 3000 MANIFESTANTS**



**ST-MALO 400 MANIFESTANTS**





**NOS  
HOSPITALIERS  
DANS LA RUE**



**CHU RENNES**



**CH JANZÉ**





**CONTRE  
LE "SÉCUR  
DE LA SANTÉ"**

**CH VITRÉ**



**CH ST-MALO**





VU SUR LES MURS



PONT-PÉAN

BRUZ



CHARTRES-DE-BRETAGNE



## Derrière la crise sanitaire, une crise sociale et démocratique : Force Ouvrière portera en toutes circonstances les revendications et la défense des libertés publiques !

# DÉCLARATION CE UD 12 JUIN

La CE de l'UD réunie à Rennes le vendredi 12 juin 2020 réaffirme toutes les revendications adoptées lors du congrès de Fougères. La résolution adoptée à l'unanimité le 13 mars 2020 reste pleinement d'actualité, au moment où le Président de la République demande aux parlementaires de reprendre d'ici un mois l'étude du projet de loi de contre réforme des retraites.

La CE salue l'engagement des travailleurs et travailleuses mobilisés dans la période que nous venons de traverser, ainsi que l'action de leurs représentants syndicaux, parfois entravée.

Elle prend acte de la mise en lumière et de la validation de ses revendications, notamment sur la revalorisation des salaires et pour l'égalité d'accès à l'emploi.

### En toutes circonstances, porter les revendications : personne ne nous fera taire !

La CE donne mandat au bureau de l'UD de prendre toute initiative, y compris de rassemblement, comme ce vendredi 12 juin, Place de Bretagne à Rennes pour combattre la contre réforme des retraites, les plans de licenciements, les accords dits de performance permettant la baisse drastique des salaires et l'augmentation du temps de travail, la casse des services publics, des statuts, les menaces sur la sécurité sociale, l'atteinte aux libertés publiques, dont celle de se rassembler et de manifester !

La CE de l'UD dénonce la manipulation que constitue le SEGUR de la santé contre l'hôpital public et les statuts des hospitaliers.

Elle soutient les personnels hospitaliers et de l'action sociale en grève le 16 juin 2020 pour la défense de leurs revendications, et dans ce cadre, appelle à une large mobilisation interprofessionnelle, le mardi 16 juin à 11h30, rue d'Isly à Rennes. *Adoptée à l'unanimité des 36 présents*



#### Motion de soutien Commission exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine.

La Commission exécutive de l'Union départementale Force Ouvrière 35 (Ille-et-Vilaine) condamne la décision du conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine de fermer les ateliers de jour de la Protection de l'Enfance et notamment la structure éducative Cap Insertion de l'association ARASS.

La Commission exécutive apporte son soutien total à l'ensemble des collègues exige que le Conseil Départemental 35 revienne sur sa décision, ce ne sont pas aux professionnels éducateurs/educatrices techniques et aux équipes éducatives de payer l'asphyxie financière des collectivités territoriales. Les salariés du secteur social et médico-social ne sont pas responsables de la crise de la COVID-19, et après avoir été en première ligne, sans munitions (absences de masques, de test, d'équipement de protection individuelle), ils n'ont pas à subir de double peine. Aucun licenciement n'est acceptable dans les ateliers de jour.

La Commission exécutive défend en toutes circonstances :

- ➔ le droit d'accès des jeunes confiés à la protection de l'enfance aux dispositions spécialisées dans la formation, sans condition de nationalité
- ➔ le financement de l'ensemble des structures de jour et d'hébergements à la hauteur des besoins sociaux de la population.

En Ille-et-Vilaine comme ailleurs, OUI à un plan financier d'urgence à la hauteur des besoins salariaux et matériels pour le secteur social et médico-social comme pour tous les secteurs indispensables, comme celui de la Santé. Les moyens existent puisque le 19 Mars 2020, le gouvernement a fait voter à l'unanimité l'attribution de 300 Milliards d'euros aux banques qui est maintenant de plus de 400 milliards.

De l'argent pour la Protection de l'Enfance, pour la Sécurité Sociale, pas pour les actionnaires.

#### Motion de soutien Commission exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine.

À Toulouse, aujourd'hui on poursuit devant les tribunaux, les militants syndicaux, pour leurs engagements pour la défense des personnels qui se sont largement mobilisés contre les E3C.

Notre camarade Alain Rey, secrétaire départemental du SNFOLC du Lot et secrétaire de la FNEC dans le même département, représentant Force Ouvrière des personnels au CTSD du Lot et commissaire paritaire académique certifié est l'objet de poursuites judiciaires.

Il est convoqué aux fins de composition pénale par le Délégué du Procureur de la République, le mercredi 24 juin 2020 à 15h30 à Cahors. Il lui est reproché "d'avoir pénétré ou s'être maintenu, le 21 janvier dans l'enceinte du lycée Clément Marot sans y être habilité ou y avoir été autorisé par les autorités compétentes dans le but de troubler la tranquillité ou le bon ordre public." Il encourt pour ces faits une peine pouvant aller jusqu'à un an d'emprisonnement et 7500 € d'amende.

C'est une remise en cause droit de revendiquer, de manifester. Les sanctions, les suspensions, les gardes à vue, comme outils de répression ne nous ferons pas reculer.

Ce qui se passe à Toulouse, est une atteinte grave contre le droit syndical.

L'union départementale d'Ille et Vilaine, apporte son soutien à tous les militants syndicaux poursuivis dans ce dossier, et en particulier à notre camarade Alain Rey. Notre camarade n'a rien commis d'illégal.

L'union départementale d'Ille et Vilaine, exige le retrait de cette plainte, et demande au ministre de lever toutes les sanctions contre les collègues poursuivis.

### Rassemblement place de Bretagne





Cher[es] camarades, d'abord, je tiens à remercier Fabrice pour son « fil militant ».

Nous avons eu, jeudi 28 mai, notre première réunion de bureau dans la salle de l'UD. Et ça fait du bien de renouer avec la vie syndicale et démocratique. Nous y avons discuté des réponses faites aux deux courriers de l'Intersyndicale des retraités par le préfet, le président du Conseil départemental, la présidente du CDCA. « Circuler, il n'y a rien à voir. » Ainsi, à chaque question essentielle concernant la sécurité pour nos aînés, pour les résidents des EHPAD, ces autorités ont répondu par le mépris le plus grand. Honte pour eux !

Nous avons échangé aussi, sur la situation sociale, très complexe. Pour ceux qui croiraient encore que "le jour d'après" serait différent du "jour d'avant", quelques chiffres et déclarations :

- le numerus clausus : il était de **9 314** en 2019. Par décret du 20 mai 2020, il vient d'être fixé pour 2020 : **8 832 !**

Il manque de médecins et d'hospitaliers dans nos hôpitaux, dans nos quartiers, la conclusion de Macron et de ses sbires : réduire le nombre d'étudiants en médecine !

- Édouard Philippe : « **le cap suivi depuis 3 ans n'est pas à remettre en question** » ;

- et pourtant, dans la Région Parisienne, 600 malades ont été transférés en province, même à l'étranger, pour recevoir les soins nécessaires et 800 postes d'infirmières ne sont pas pourvus ; par décret, le 19 mars, il était recommandé aux résidents des EHPAD de rester dans leur EHPAD pour ne pas encombrer les services hospitaliers ; la barbarie en somme, trop vieux pour être soignés !

- Martin Hirsch, dans le cadre du « Ségur de la Santé » a donné un interview aux Échos, le 25 mai 2020 : pour lui, une nécessité pour les hospitaliers : faire « **sauter le statut, les rémunérations égalitaires entre toutes les disciplines médicales, l'organisation des services comme du travail, avec une régulation fondée sur le contrat... Encore une fois, tout ne doit pas être uniforme** », autrement dit : la fin des statuts nationaux et la marche de l'hôpital public vers la privatisation ;

- Olivier Véran : « **Je me reconnais dans les objectifs de la réforme « Ma santé 2022 »**, le fameux plan de Mme Buzyn de suppression d'encore plus de lits d'hôpitaux et de postes, en train d'être mis en place par les Agences Régionales de Santé (ARS) et qui provoque rassemblements et manifestations des hospitaliers....

À Lyon, au Vinatier, le plus grand hôpital de la région lyonnaise ; à Beaujon, grand hôpital de la région parisienne ; à l'hôpital de Saint-Étienne, au CHU de Clermont-Ferrand, à l'hôpital de Dieppe... les hospitaliers se rassemblent, se battent pour leurs revendications, prennent contact entre eux. Ils nous ouvrent la voie et nous montrent le combat à suivre.

Les rassemblements de plus de 10 personnes sont interdits mais les métros, trams, trains circulent pour aller bosser ; les églises sont réouvertes. L'état d'urgence sanitaire interdit les droits syndicaux mais les gens pourront aller voter le 28 juin... Toujours la même logique.

Certes, le virus est encore là. Chacun en a conscience. Mais il y a un danger plus grand encore, c'est le « macronavirus » : comment Macron et son gouvernement utilise le covid-19 pour mettre en place un régime de terreur. Peur du virus. Peur de « l'autre ». Peur des licenciements. Peur de leur répression. Peur des amendes .... Pourtant Macron et son gouvernement n'ont jamais été aussi affaiblis. Au moment où Macron essaie avec l'aide de Mme Notat, ex-président de la CFTD (1995) de refaire le coup du Grand débat avec le « Ségur de la Santé », discutons, échangeons, listons nos revendications, regroupons nos forces, ne nous laissons pas terroriser.

**MONIQUE BOUZIN, secrétaire de l'UDR-FO / 29 mai 2020**

## Le charme du télétravail

De salariés ont été placés dès le 17 mars, le plus souvent à leur corps défendant, en travail à distance improvisé (pas réellement en télétravail qui fait l'objet d'accords d'entreprises avec quelques garanties quant au matériel utilisé, à la compensation des frais d'électricité et autre). Pour certains la galère a commencé parce qu'ils devaient s'installer sur leur table de cuisine, avec tous les troubles musculo-squelettiques que cela peut engendrer, le fait qu'ils devaient, en même temps « faire classe » à leurs enfants, dans un logement trop petit, etc...

D'autres ont découvert qu'ils évitaient les transports, la présence excessive de certains supérieurs et restaient dans le cocon de leur intérieur ; ceux-là ne souhaitent pas le retour au « présentiel » selon un néologisme barbare.

On accepte ou même on « choisit » le travail de nuit ou du dimanche parce qu'on ne gagne pas assez et que c'est un peu mieux rémunéré. C'est la même problématique, à mon sens, mais pour d'autres motifs. Le télétravail évite les transports et les bouchons liés à l'éloignement des lieux de résidence ou de travail le plus souvent pour des raisons de coût ; il évite certaines mauvaises conditions de travail ou la confrontation quotidienne avec une hiérarchie inadaptée parce que le plus souvent soumise, elle-même, à la pression ou mal formée.

À l'inverse, il y a à perdre les relations avec les collègues, une séparation entre le travail et l'intime, etc...

Pour le syndicalisme, le danger est immense, l'organisation syndicale doit unir. Déjà, la balkanisation du travail, la fin des concentrations de salariés (des dizaines de milliers à Renault Billancourt) l'instauration des horaires variables, la raréfaction des cantines au profit des tickets-restaurant ont abouti à ce que, de plus en plus, les salariés se rencontrent peu et ne se connaissent pas. La politique d'Emmanuel MACRON accentue la substitution des droits individuels aux droits collectifs. Or, comment unir des individus qui ne se connaissent pas. Le télétravail risque de distendre le lien entre les salariés et entre chaque salarié et l'entreprise et même si le lien de subordination, au moins économique, reste très fort, conduire à une « ubérisation » encore plus grande. Les salariés qui souhaitent privilégier le télétravail sont légitimes au regard de la situation qu'ils subissent, comme était légitime le choix des horaires variables supprimant l'angoisse du retard et de la sanction, mais rend plus complexe et aussi indispensable le maintien des liens pour résister, reconquérir les droits perdus et en revendiquer de nouveaux.

Le défi pour le syndicalisme libre et indépendant est immense.



**GÉRARD HINAUX / 03 juin 2020**



Avec le déluge de chiffres plus ou moins morbides pendant cette pandémie, l'un d'entre eux, le plus significatif peut-être est le taux de létalité, c'est à dire le pourcentage de décès rapporté au nombre de cas recensé de coronavirus (et non à la population).

Pour cet indicateur, la France avec un peu plus de 15% se situe mondialement en troisième position derrière la Belgique (16%) et le Yémen (27%). L'Italie (14,5%) et le Royaume-Uni (14%) ainsi que l'Espagne (11%) s'en sortent donc mieux.

Bien sûr ces chiffres ne sont pas ceux égrenés par le Directeur Général de la Santé qui s'en tenait au nombre total de morts. Un pays comme la France avec pas loin de 30 000 morts pour 67 millions d'habitants n'est donc pas si bien « placé » que cela.

Toute relation de ce bilan avec la pénurie de masque au début de la crise sanitaire, la difficulté à produire assez de gel hydro-alcoolique, l'impossibilité de tester massivement la population sans oublier les respirateurs et autres sur blouse serait bien sûr fortuite...



JOËL, le 18 juin 2020

Date	Pays	Cas	Décès	Guérisons	% Décès	% Guérisons	% Malades	Cas	Décès	Guéris
2020-06-18	Yémen	902	244	271	27,05%	30,04%	42,90%	0	0	0
2020-06-18	Belgique	60 244	9 675	16 684	16,06%	27,69%	56,25%	0	0	0
2020-06-18	France	196 075	29 575	73 667	15,08%	37,57%	47,35%	0	0	0
2020-06-18	Italie	237 628	34 448	179 455	14,48%	75,46%	10,06%	0	0	0
2020-06-18	Royaume-Uni	300 717	42 238	1 304	14,05%	0,43%	85,52%	+176	0	+176
2020-06-18	Hongrie	4 079	568	2 564	13,92%	62,86%	23,22%	+1	+1	+17
2020-06-18	Pays-Bas	49 412	6 093	186	12,33%	0,38%	87,29%	0	0	0
2020-06-18	Mexique	159 793	19 080	118 504	11,94%	74,16%	13,90%	0	0	0
2020-06-18	Antigua-et-Barbuda	26	3	22	11,54%	84,62%	3,85%	0	0	0
2020-06-18	Sahara Occidental	9	1	8	11,11%	88,89%	0,00%	0	0	0
2020-06-18	Espagne	244 683	27 136	150 376	11,09%	61,46%	27,45%	0	0	0
2020-06-18	Bahamas	104	11	72	10,58%	69,23%	20,19%	0	0	0
2020-06-18	Suède	54 562	5 041	0	9,24%	0,00%	90,76%	0	0	0
2020-06-18	Belize	22	2	16	9,09%	72,73%	18,18%	0	0	0

## Élections TPE : tous les adhérents associés à la campagne FO

### NOS CANDIDATS

CUSSAC	Céline	Assistante juridique	35
VALADAS	Paul	Assistant juridique	22
LE NOUVEL	Véronique	Assistante Maternelle	22
CHARLOT	Florian	Assistant juridique	29
DOUY	Marie-Gabrielle	Comptable (Notariat)	29
DELABY	Jean-Pierre	Préparateur pharmacie	56
COGUEN	Sylvie	Secrétaire	56
GUEGAN	Philippe	Technicien d'acastillage, dieseliste marine	22
MATEU	Fabienne	Comptable	35
LE COURTOIS	Éric	Secrétaire général	22

**JE TRAVAILLE  
DANS UNE STRUCTURE  
DE MOINS DE 11 SALARIÉS**

Un particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.

*Quels sont  
mes droits ?*

**INFO - TPE.fr**

ÉLECTIONS TPE. Au 25 novembre 2020, les 6 000 salariés, 2 000 patrons, 100 000 adhérents à la TPE, 100 000 élus locaux ont voté pour les candidats à la TPE. 100 000 élus locaux ont voté pour les candidats à la TPE. 100 000 élus locaux ont voté pour les candidats à la TPE.





RASSEMBLEMENT ARASS 2 JUIN 2020

## PAS TOUCHE À NOS VACANCES !!! NE NOUS LAISSONS PAS VOLER NOS DROITS ...

Alors que l'ensemble des personnels administratifs de l'Éducation nationale, comme l'ensemble des agents du service public et l'ensemble de la population ont été confrontés à cette crise sanitaire inédite, le gouvernement a publié une ordonnance remettant en cause les droits de tous les salariés, du privé comme du public.

Après avoir imposé des jours de congés pendant le confinement, l'administration prépare une restriction des périodes de congés cet été.

D'ores et déjà, des académies prévoient de diminuer le nombre de jours de congés sur la période d'été pour les personnels des services déconcentrés (rectorat, DSDEN, CIO...). Mais cela concerne également les collègues d'EPL (Établissement Public Local d'Enseignement).

Si cela devait se confirmer, ce serait une nouvelle attaque contre les personnels, une attaque honteuse, inacceptable et révélant un profond mépris.

Les personnels administratifs de l'Éducation nationale ne sont pas responsables de la pandémie, encore moins de la gestion hasardeuse et catastrophique de la crise. Les agents qui ont été au front, ceux qui ont dû garder leurs enfants privés d'école, ceux qui ont et qui continuent de télétravailler, les personnels fragiles, n'ont pas choisi cette situation. Entre l'école à la maison, le télétravail, l'interdiction de sortir, le manque de matériel de protection, l'arrêt quasi-total des transports collectifs, ces deux mois de confinement n'ont été des vacances pour personne !

Pour le **SPASEEN-FO**, il n'est pas question d'attaquer nos droits à congés. Si le ministère de l'Éducation nationale cherche des vacances à résorber, qu'il commence par les vacances d'emplois de titulaires en accordant des moyens humains donc des créations de postes. Qu'il revienne sur les suppressions de postes prévues à la rentrée de septembre. Qu'il permette aux services déconcentrés et EPLE d'exercer leurs missions en leur donnant les moyens de combler les retards pris pendant le confinement.

... / ...

Extrait du tract du SPASEEN du 04 juin 2020  
(Syndicat des Personnels Administratifs des Services Extérieurs de l'Éducation Nationale)



## COMMUNIQUÉ DE LA SECTION DÉPARTEMENTALE DU SYNDICAT FO COM 35 LA POSTE

Cher(e) Camarade,

Le Bureau Départemental tient à t'informer personnellement des mesures unilatérales de La Poste Direction du Réseau visant à nous supprimer les locaux syndicaux du 10 avenue Henri Fréville sans aucune possibilité de relogement à l'identique.

Le Bureau Départemental conteste les méthodes employées par La Poste. En effet nous avons appris le 5 juin par un appel téléphonique de la Poste de sa décision de nous déloger des locaux au 30 juin 2020 sans formalisme (pas de courrier) sans délais de préavis. Cette manière d'agir est manifestement scandaleuse.

Ce jour 18 juin 2020 le bureau Départemental n'est pas resté sans réagir, le Bureau Départemental a écrit par deux fois à la poste (post immo et Direction du Réseau) :

- 1- pour dénoncer leurs méthodes.
- 2- En demandant d'être relogé dans les conditions identiques en termes de superficie pour un fonctionnement normal.
- 3- en proposant éventuellement de participer à la recherche avec Post immo d'un local identique.

Les retours de La Poste toujours informels et non écrits sont plus que contestables.

Dans un premier temps le 5 juin aucune solution de relogement, c'est-à-dire « **expulsé à la rue** ».

Après les courriers du Bureau Départemental proposition de la Poste d'intégrer un local syndical commun à toutes les OS à Rennes République, dont FO pourrait prétendre à l'exclusivité d'usage.

Tu comprendras que le Bureau Départemental a refusé catégoriquement la dernière proposition de La Poste. Ainsi à proche échéance de notre délogement le Bureau Départemental refuse toute visite de nos locaux par La Poste, saisi le CHSCT compétent (celui du réseau) pour qu'il examine avec la plus grande attention ce « coup de force » de La Poste pour nous déloger.

De plus, le Bureau départemental n'exclut pas le fait de saisir la justice par l'intermédiaire de l'avocate de l'UD FO 35, le TGI de Rennes pour motif d'en-trave syndicale.

Le Bureau départemental s'est aussi rapproché de l'UD FO 35 pour avoir un appui significatif en terme de médiatisation du combat que l'on doit mener. En conséquence, les prochains jours sont déterminants pour faire valoir le respect de nos droits et dénoncer les méthodes anti-sociales pratiquées par La Poste comme ailleurs.

Nous tenions particulièrement à te tenir informé de ces événements qui constituent une attaque sans précédent contre notre syndicat. FO COM s'inscrit dorénavant dans le meeting de rue du 25 juin à Rennes pour dénoncer publiquement ces agissements.

*Reçois, cher(e) Camarade, nos fraternels sentiments syndicalistes.*

**Le Bureau Départemental FO COM 35**



**Ille-et-Vilaine. « A-t-on encore le droit de manifester ? », s'interroge Force Ouvrière**

À l'heure du déconfinement, les rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits. Fabrice Lerestif, leader de Force ouvrière en Ille-et-Vilaine, y voit « une atteinte aux libertés publiques, dont celle de manifester ».



Pour Fabrice Lerestif, leader de FO en Ille-et-Vilaine, l'interdiction des rassemblements de plus de dix personnes « porte atteinte au droit de manifester ». (Ici lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> Mai 2019 à Rennes). | ARCHIVES OUEST-FRANCE

On ne s'attendait pas à ça ! On autorise jusqu'à 5 000 personnes pour des événements culturels, en revanche la liberté de se rassembler à plus de 10 dans un espace public reste interdite. Dans les faits, les manifestations sont donc impossibles à un moment où, pourtant, de bien mauvais coups sociaux sont en cours ou en préparation. Cette interdiction qui dure vise à nous rendre invisibles et inaudibles. C'est une atteinte aux libertés publiques, que dénoncent d'ailleurs la Ligue des droits de l'homme ou encore le constitutionnaliste Dominique Rousseau.

**Qu'est ce qui vous inquiète sur le plan social ?**

La période est malsaine et l'on commence à entendre une petite musique qui vise à faire payer la crise par les salariés, en remettant en cause le temps de travail, les salaires. Nous refusons que la facture de la crise soit essentiellement payée par ceux qui n'ont que leur force de travail pour vivre. Nous sommes attentifs aux plans de licenciements qui pourraient se profiler à la faveur de la crise économique. Sans parler de la funeste réforme des retraites par points, suspendue mais en rien abandonnée.

**Vous avez cependant prévu de manifester vendredi 12 juin ?**

Oui nous avons déposé à la préfecture une demande de rassemblement place de Bretagne, le 12 juin. On verra comment l'organiser, peut-être par groupes de dix. En tout cas, FO prendra les moyens, en responsabilité, de faire entendre la voix et les revendications des salariés, retraités et privés d'emploi.

Ouest-France Recueilli par Laurent LE GOFF. Publié le 03/06/2020

**Rennes. Social : FO veut « réinvestir la rue » vendredi 12 juin**

Force ouvrière redoute que « le monde d'après soit celui d'avant... en pire », sur le terrain social. Le syndicat organise un rassemblement vendredi 12 juin à Rennes.



Force Ouvrière veut remobiliser sur le terrain social. Ici lors d'une manifestation en janvier à Rennes

« M. Macron vient de déclarer qu'il allait remettre sur « l'établi » sa contre-réforme des retraites. Celle qui a pourtant cristallisé colère et rejet des salariés du privé comme du public pendant quatre mois », regrette FO, qui voit là « une nouvelle preuve que le « monde d'après » sera celui d'avant mais en pire si on le laisse faire. »

Le syndicat redoute aussi que l'impact de la crise sanitaire se traduise par « des plans de licenciements, des accords dits de performance qui permettent la baisse drastique des salaires et l'augmentation du temps de travail, des menaces sur la sécurité sociale, la liberté de manifester. »

Force ouvrière Ille-et-Vilaine appelle à se rassembler, vendredi 12 juin à 13 h, place de Bretagne à Rennes.

« Ce sera un premier acte de réinvestissement interprofessionnel de la rue, modeste et responsable, mais déterminé, au moment où le pouvoir voudrait nous rendre invisibles. »

Ouest-France Publié le 08/06/2020

**MOT DES TRÉSORIERS :**

Pensez mes camarades à régler pour ceux qui ne l'ont pas fait les timbres 2019 et à commander les timbres 2020.

Plus que jamais les salarié(e)s ont et auront besoin d'une Union Départementale ayant les moyens de faire face aux enjeux sociaux et démocratiques colossaux auxquels nous sommes et serons confrontés.

Vous pouvez régler par virement et demander le RIB à la trésorerie.

Vous pouvez commander par e-fo.

Pour tous renseignements : [tresorerie.udfo35@orange.fr](mailto:tresorerie.udfo35@orange.fr)



**L'UD  
VOUS  
INFORME**

## L'UD est réouverte :

Chacun comprendra que des précautions importantes soient prises pour protéger les salariées et les militant(e)s.

Protections (masques, gel, plexi devant les bureaux d'accueil...) mais aussi limitation du nombre de personnes dans les locaux. Pour organiser tout cela, il faudra donc que les camarades prennent RDV avant de venir et viennent avec un masque.

Cela n'empêchera pas la bonne ambiance qui est la marque de fabrique de l'UD.

## ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

**Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !**



**LE DESSIN  
DE PATOCHE**

## nos stages **STAGES CFMS 2020**

**La confédération a annulé  
tous les stages jusqu'au 30 juin**

Du 22 au 24 SEPTEMBRE	CONNAITRE ses DROITS 1	3 jours
Du 28 SEPTEMBRE au 2 OCTOBRE	DÉCOUVERTE de FO	5 jours

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,  
il est possible de s'inscrire à un stage identique  
dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :  
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

### **NOS Unions Locales**

#### **RENNES**

35, rue d'Échange 35000  
RENNES

**02.99.65.36.60**

ulforennes@gmail.com

#### **ST MALO**

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

**09.66.96.37.97**

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

#### **GUICHEN**

**07.83.67.25.78**

ulfoguichen@gmail.com

#### **FOUGÈRES**

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

**02.99.99.00.49**

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,  
(juridique : un lundi sur trois)

#### **VITRÉ**

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

**02.99.74.42.80**

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

#### **REDON**

1, rue du Tribunal 35600 REDON

**02.99.71.16.80**

**06.26.88.51.88**

fo.redon@yahoo.fr

### **PERMANENCES**

# AFOC

# 35

Informier  
Conseiller  
Défendre  
Représenter  
Accompagner

## L'AFOC 35

n'assure pas  
de permanences  
en cette période  
difficile.

**CONTACTER NOUS  
POUR PRENDRE  
RDV**

### POUR PLUS D'INFOS :



**Pensez à vos  
paiements 2019**

**TIMBRES 2020 : 4,95 €**  
tresorerie.udfo35@orange.fr